



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sollicitation du conseil municipal dans le cadre de la création d'une carrière
Question écrite n° 44078

Texte de la question

Mme Nathalie Porte interroge Mme la ministre de la transition écologique sur la procédure de délivrance d'autorisation d'ouverture ou d'extension d'une carrière. Cette procédure repose sur la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter et la remise de ce dossier aux services du préfet de département qui, après instruction, se prononce par voie d'arrêté préfectoral sur les suites données à la demande. La phase d'instruction de cette demande comprend notamment la tenue d'une enquête publique, afin de recueillir les avis de la population, mais ne prévoit pas de saisine du ou des conseils municipaux des communes concernées par l'implantation de cette carrière. Aussi, les élus municipaux qui souhaitent s'exprimer ne peuvent le faire que personnellement, dans le cadre de l'enquête publique, mais pas officiellement, dans le cadre d'une délibération. Elle lui fait remarquer que, dans de nombreux domaines, l'avis du conseil municipal est sollicité et elle considère qu'il devrait en être de même pour un projet d'exploitation de carrière. Elle lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Porte](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44078

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 786

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)